



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes

Le mardi quatre avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 29.03.2023

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 31/03/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 04/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2023

DELIBERATION N° 9 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS DE CAPTAGE DES EAUX LIEUDIT LE CAMP :

A la suite de la délibération n°7 présentée ce jour et validée par le conseil municipal, Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire, demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le devis de reprise de captage d'eau de source lieudit « Le Camp » de la société LIAUTAUD CONSTRUCTIONS située à ANGLÉS (04170), « Le Cabanon des Bastides », pour un montant de **8 975.60 € HT (10 770.72 € TTC)**, dès lors que la demande de subvention aura été déposée et enregistrée auprès du Parc National du Mercantour.

A cet effet, il rappelle le plan prévisionnel de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Montant total HT :	8 975.60 €
Subvention PNM :	4 487.80 €
Part Communale :	4 487.80 €

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur DONADEY, et après en avoir délibéré :
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la société LIAUTAUD CONSTRUCTIONS

VOTES :

Pour : 10
Contre : 0
AR Prefecture

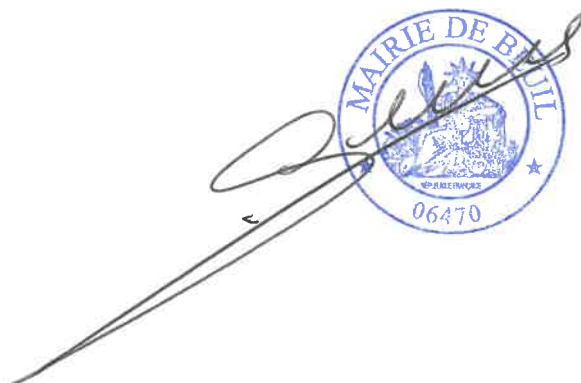
006AB106106-20230404-202301_09-DE
Reçu le 07/04/2023

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20230404-202301_09-DE
Reçu le 07/04/2023